

Interview de François RANCY réélu au poste de Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT

Au cours de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT qui s'est tenue du 20 octobre au 7 novembre dernier en Corée du Sud, François RANCY a été réélu pour 4 ans dans ses fonctions de Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT.

Il nous livre ici sa vision de la gestion du spectre des fréquences et les enjeux qui vont y être associés dans les années à venir, dans une société de plus en plus connectée.

1 - Quels sont, selon vous, les principaux défis de la gestion du spectre à l'horizon 2020 ?

Le principal défi consiste à faire face à la croissance exponentielle des besoins en spectre, notamment pour le mobile large bande. Le spectre étant limité, ceci impose une course effrénée des opérateurs vers des technologies qui soient de plus en plus efficaces spectralement et s'appuient sur des normes harmonisées mondialement pour bénéficier des économies d'échelle du marché mondial et assurer l'interfonctionnement et l'itinérance. Ceci impose aussi d'ouvrir au service mobile de nouvelles bandes de fréquences, ce qui va demander des efforts sans précédent pour assurer un partage temporel ou géographique entre utilisateurs du spectre.

Parallèlement, la multiplication des bandes de fréquences utilisables par le service mobile doit s'accompagner par des efforts d'harmonisation mondiale pour faire baisser les coûts en évitant la multiplication des plans de fréquences et rendre le large bande mobile accessible à tous. Ceci nécessite une concertation beaucoup plus étroite qu'auparavant entre organisations régionales.

Un autre défi des prochaines années est lié au fait que chaque individu de la planète et un nombre encore plus grand de machines ou d'objets fixes ou mobiles vont emporter et faire fonctionner à n'importe quel endroit et à tout moment un ensemble de dispositifs capables d'émettre et de recevoir dans de nombreuses bandes de fréquences non seulement pour la mobile large bande mais aussi pour d'autres applications, comme la radionavigation par satellite ou la radiodiffusion. Pour s'assurer que ces milliards d'émetteurs et de récepteurs constituent un écosystème durable, des efforts sans précédent vont devoir être consentis en matière d'émission et de réjection hors-bande des terminaux et pour le contrôle effectif du marché de ces terminaux, de même que pour la résolution de cas de brouillage pouvant concerner des dizaines de milliers de personnes.

2 - Comment définiriez-vous le rôle de l'UIT dans la gestion des fréquences ?

Le rôle de l'UIT dans la gestion des fréquences consiste en premier lieu à assurer la sécurité et la pérennité des investissements réalisés dans les réseaux et équipements de radiocommunication. Pour ce faire, les conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT, qui décident de la réglementation internationale en la matière, prennent leurs décisions au consensus afin qu'elles soient appliquées par tous les pays et sur la base d'études de

partage, techniques et réglementaires, qui garantissent que les brouillages seront maîtrisables par l'application de procédures de coordination entre les pays concernés. A cet effet, les Etats Membres de l'*UIT* et les exploitants de réseaux appliquent ces procédures afin de sécuriser leurs droits à utiliser le spectre des fréquences sans brouillage préjudiciable.

En second lieu, l'*UIT* développe et cherche à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques en matière d'utilisation du spectre et de normes harmonisées mondialement pour permettre à la fois l'utilisation la plus efficace possible du spectre, les coûts les plus bas possible, l'interfonctionnement et l'itinérance.

3 - Vous avez participé à la création de l'Agence nationale des fréquences et vous l'avez dirigée durant plusieurs années, qu'est-ce qui caractérise, selon vous, l'école française de la gestion des fréquences ?

Ce qui me paraît caractériser " l'école française " de la gestion des fréquences résulte de l'adéquation de la structure institutionnelle en France avec celle des organisations régionales (CEPT et UE) et mondiale (*UIT-R*), qui gèrent le spectre au niveau international. Ces organisations prennent leurs décisions au consensus, pour garantir la stabilité de leurs décisions sur le long terme. La culture du consensus impose de convaincre plutôt que de trancher, ce qui oblige à explorer méthodiquement toutes les pistes sous tous leurs aspects. Le dispositif législatif et réglementaire qui organise la gestion du spectre en France fait que l'ANFR, comme son ancêtre le CCT, doit fonctionner sur ce mode pour dégager un consensus entre toutes les parties prenantes en France (Affectataires de fréquences et Autorités de régulation, opérateurs et industriels). Le système sélectionne donc naturellement les individus qui sont en adéquation avec cette culture.